

COMMUNE DE CHAMPIS

Année 2009
Bulletin N° 3
10 Juin 2009



PROJETS D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE CHAMPIS

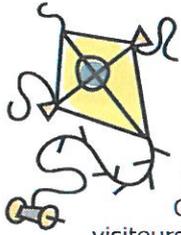
La municipalité se mobilise au titre de ses compétences POS (Plan d'Occupation des Sols) et passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour réfléchir, à l'horizon des 10 à 15 années à venir à l'aménagement de la commune. Elle souhaite élaborer une vision communale et intercommunale cohérente, soucieuse d'un développement équilibré sur la base des principes de développement durable.

Pour les élus de Champis 3 axes sont à privilégier :

- ✧ **Maîtriser l'étalement urbain** : les espaces agricoles de valeur ne doivent plus devenir des réserves d'urbanisation. Il s'agit d'un enjeu majeur pour préserver nos espaces naturels et les terres agricoles. Dans le même temps, il convient de promouvoir des projets de développement économique cohérents avec les infrastructures routières existantes à l'échelle du bassin de vie de la Communauté de Communes du Pays de Crussol. Dans ce cadre, nous militons au sein de la Communauté de Communes pour la création d'une zone d'activité à LEYRISSÉ. Ce projet vise à élargir dans les meilleurs délais possibles une nouvelle offre d'implantation aux entreprises du plateau. Le positionnement géographique le long de la RD 533 à l'intersection de la route de Vernoux présente un intérêt remarquable. Dans quelques années, la zone d'activité intercommunale d'Alboussière sera saturée, Leyrisse pourrait alors soutenir le développement du secteur.
- ✧ **Conserver et Valoriser le patrimoine communal** : les espaces naturels et agricoles doivent être préservés et protégés au même titre que les paysages. Pour échapper à la banalisation des paysages et à une urbanisation diffuse, l'étalement urbain (lotissements) doit être strictement organisé et encadré. L'attractivité de la commune, son cadre de vie repose notamment sur l'état, l'entretien, la conservation et la restauration de ses 72 hameaux. Si rien n'est fait, les anciens bâtiments agricoles (à valeur patrimoniale) devenus inutiles pour l'exploitation seront rapidement menacés et condamnés à l'abandon. Une conservation de ce patrimoine, sa mise en valeur sont indispensables.
- ✧ **Maîtriser l'énergie en développant le photovoltaïque** : l'électricité photovoltaïque est produite par la transformation d'une partie du rayonnement solaire par des cellules photovoltaïques. La production d'électricité suscite un fort engouement grâce à une politique incitative basée sur une valorisation du tarif d'achat par EDF. Pour les agriculteurs qui disposent de surfaces de toitures importantes et adaptées, la production d'électricité photovoltaïque peut représenter une opportunité. Un projet intercommunal est à l'étude sur la zone d'activité du Serre de Chapoulier située sur la commune de Champis. Ce projet, qui pourrait occuper les 4 hectares de la zone d'activité intercommunale créée il y a maintenant plus de 10 ans, pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle de 615 foyers. Cela représente 2556 tonnes de CO2 non rejetées dans l'atmosphère sur 20 ans. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce projet soumis à plusieurs autorisations administratives et à sa validation par les 5 communes de la Communauté du Pays de Crussol.

Mais d'ores et déjà vous pouvez faire part de votre opinion et nous faire savoir si vous seriez tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout favorable à ces orientations en retournant en mairie le bulletin de consultation ci-joint.

Ces principales orientations sont essentielles pour la commune pour les années à venir, elles seront soutenues en intercommunalité pour contribuer au débat et faire avancer les projets.



4 et 5 Juillet à La Bâtie Premier festival de la TERRE et du VENT

L'association APACH (Association Pour l'Animation de CHAMPIS) prépare activement son premier festival qui s'articule entre les produits du terroir ardéchois, les artisans, et l'animation de cerf volistes. Cette grande fête populaire pourrait faire venir à la Bâtie – si le temps le permet- plus de 3 000 visiteurs.

Présence des champions du monde de cerf volant acrobatique, arche de 2 000 cerf volants, atelier de cerf volants, mais aussi le samedi soir concert de rock poético-festif du groupe « Plexous », conférences, stands sur les énergies renouvelables, plus de 30 producteurs locaux proposent leurs produits, le club valentinois « Drôme Power Kite » proposera le dimanche des démonstrations gratuites de kite buggy (planche à roulettes tractée par une voile de cerf-volant).

Que les propriétaires qui ont accepté de mettre à disposition leurs terrains soient d'ores et déjà remerciés, sans leur accord, cette manifestation ne pouvait s'organiser.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui œuvrent pour la réussite de ce premier festival.

Reste désormais à obtenir l'accord d'Hélios et d'Eole pour le succès de ces journées.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Il vient de rentrer en application depuis le 1 er Juin. Il remplace le RMI.

Le Conseil Général est compétent pour toutes les décisions d'attribution, de suppression et de radiation.

La commune de Champis a délégué l'instruction des dossiers à la commune de Saint Péray.

Pour en savoir plus : www.ardeche.fr rubrique action sociale et solidarités / RSA
Ou Mairie de Champis

ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

Un premier fauchage de sécurité a été effectué entre le 16 et le 23 Mai, le débroussaillage sera réalisé courant Juillet sur l'ensemble des voies communales.

De plus, les travaux 2009 de voirie seront réalisés en priorité sur les voies communales les plus dégradées à savoir : Chemin de Grailler, Chemin de Plaisance (fossés et aqueducs), Morge, Rocoule, les Barraques, Rodet, La Pine



RESULTATS ELECTIONS EUROPEENNES DU 07 JUIN 2009 Commune de Champis

Nombre d'inscrits : 430	Votants : 180	Exprimés : 173	Nuls : 7
Mme RIVASI : 53	Mme GROSSETETE : 33	M PEILLON : 24	M BENNAHMIAIS : 13
Mme VERGIAT : 10	M JENNER : 9	M LALANNE : 8	M LOUIS : 7
M LE PEN : 5	M ESPINOSA : 5	Mme VIANES : 2	Mme ARTHAUD : 2
M CHAUVIN : 1	M GAUTRON : 1	M MEDEVILLE : 0	M GARINO : 0
M DUFRENEY : 0	M RICERCHI : 0	M BARIOL : 0	M HAMEL : 0
Mme VITAL : 0			

LE PROVERBE DU MOIS



**« Se plou per Sant Medard,
Plou durant quaranta jorns
A Mens que Sant Barnabè
Li Cope lo Bèc. »**

« S'il pleut à la Saint Médard, il pleut pendant quarante jours A moins que Saint Barnabé ne lui coupe le bec. »